



Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Recherche Scientifique
Cabinet du Ministre

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique porte à la connaissance du Public en général et des lauréats de l'Examen d'Etat édition 2021 en particulier que les inscriptions provisoires pour l'Année Académique 2022-2023 sont ouvertes à l'Université du Burundi (UB) et à l'École Normale Supérieure (ENS) et auront lieu du mercredi 24 août au mardi 06 septembre 2022 pendant les heures de service dans les différents Facultés/ Instituts et/ou Départements.

Les lauréats de l'Examen d'Etat, édition 2021, ayant obtenu le Diplôme d'Etat avec au moins les notes reprises dans le tableau en annexe sont appelés à prendre une inscription provisoire unique avec indication de trois filières de leur choix, directement après des Facultés/Instituts et/ ou Départements de l'UB ou de l'ENS.

Capacité d'accueil oblige, une sélection basée sur l'excellence (résultats à l'examen d'Etat) et la vérification des pré-requis (formation de base) sera opérée par les deux institutions après l'inscription provisoire. Une deuxième présélection sera organisée sur base des deuxième et troisième choix du lauréat. A la fin du processus, ceux qui, pour une raison ou une autre, n'auront pas obtenu une des trois filières de leur choix seront orientés dans les filières disponibles dans le respect de leur formation de base et des capacités d'accueil et d'encadrement.

N.B.1 : Les offres de formation sont disponibles sur les sites web des deux institutions (www.ub.edu.bi et www.ens.bi) et sur les lieux d'inscription provisoire. Cependant, la demande d'inscription doit se faire à l'UB ou à l'ENS et non dans les deux institutions à la fois.

N.B.2 : La Carte Nationale d'Identité (ou carte d'étudiant) est le seul document exigé pour l'inscription provisoire. Le candidat sera en outre appelé à préciser son Ecole d'origine ainsi que la section fréquentée.



Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Recherche Scientifique
Cabinet du Ministre

N.B 3 : Les Facultés de Médecine, d'Agronomie/Bio-ingénierie, des Sciences de l'Ingénieur ainsi que l'Institut des Statistiques Appliquées de l'UB ne sont pas concernés par le libre choix des filières car faisant objet de concours d'entrée.

N.B 4 : Les lauréats qui ont réussi à ce concours et qui sont déjà admissibles à l'UB ne sont pas concernés par le présent communiqué.

N.B 5 : Les lauréats de l'Examen d'Etat des éditions antérieures à celle de 2021 qui avaient déjà été orientés à l'UB ou à l'ENS et qui souhaitent poursuivre leurs études universitaires doivent adresser une lettre de **demande de réintégration** au Responsable de l'Institution concernée en précisant l'orientation qui leur avait été accordée.

Ceux qui n'ont jamais été orientés et qui remplissent les conditions qui étaient exigées pour la promotion, doivent adresser une lettre de **demande d'inscription** dans l'une de deux Institutions au Directeur Général de l'Éducation Nationale en précisant l'école d'origine, l'année de passation de l'Examen d'Etat et la note obtenue ainsi que l'Institution (UB ou ENS) et trois filières souhaitées.

Le Directeur Général de l'Éducation Nationale ainsi que les Responsables de l'UB et de l'ENS sont appelés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de tout ce processus.

Fait à Bujumbura, le 16/08/2022

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Prof. François HAVYARIMANA





Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Recherche Scientifique
Cabinet du Ministre



Annexe : Notes minimales exigées pour chaque section, Examen d'Etat édition
2021 :

| N° | SECTION | MINIMA (%) | N° | SECTION | MINIMA (%) |
|----|-----------------------------------|------------|----|---|------------|
| 1 | Agriculture | 86,50 | 20 | Hydraulique | 87,30 |
| 2 | Arts plastiques | 76,60 | 21 | Informatique de Gestion | 80,10 |
| 3 | Assistance Sociale | 80,20 | 22 | Informatique de Maintenance | 73,90 |
| 4 | Assainissement | 77,90 | 23 | Informatique de Télécommunication | 73,50 |
| 5 | Banque et Assurance | 77,80 | 24 | Juridique | 84,80 |
| 6 | Biochimie et Sciences de la Terre | 83,60 | 25 | Langues | 77,40 |
| 7 | Conducteur des Travaux | 90,60 | 26 | Laboratoire | 69,40 |
| 8 | Dessinateur Projecteur | 79,10 | 27 | Maths-Physique-Technologie | 78,30 |
| 9 | Eaux et Forêts | 92,50 | 28 | Mécanique Générale | 63,30 |
| 10 | Economie Familiale | 80,60 | 29 | Nutrition et Diététique | 69,60 |
| 11 | Economie (Economie Politique) | 77,30 | 30 | Pédagogique | 79,30 |
| 12 | Electricité Industrielle | 72,50 | 31 | Pharmacie | 61,10 |
| 13 | Electromecanique | 71,20 | 32 | Sciences Sociales et Humaines | 65,50 |
| 14 | Electronique | 68,20 | 33 | Soins Infirmiers | 85,50 |
| 15 | Gestion-Comptabilité | 84,10 | 34 | Secretariat | 81,10 |
| 16 | Génie Rural | 83,30 | 35 | Techniques d'Habillement | 82,10 |
| 17 | Géomètre Topographe | 77,20 | 36 | Technologie Industrielle Agro-Alimentaire | 80,90 |
| 18 | Hotellerie et Restauration | 89,40 | 37 | Vétérinaire | 87,60 |
| 19 | Hotellerie et Tourisme | 72,70 | | | |

